

Italie jeudi 02 octobre 2014

## Matteo Renzi s'attaque au travail

Par Antonino Galofaro, Rome

Sur la réforme du travail, Matteo Renzi défie les syndicats et une partie de sa gauche. L'une des réformes phares du président du Conseil est examinée par le Sénat. Elle vise notamment à supprimer un article protégeant les Italiens des licenciements abusifs. Le statut des travailleurs divise la Péninsule

La loi italienne défend les employés «fainéants» au détriment des «vrais travailleurs». Massimo Colomban est tranchant. L'entrepreneur a choisi son camp: celui en faveur de la suppression de l'article 18. La réforme du droit du travail de Matteo Renzi, aujourd'hui examinée par les sénateurs, laisse craindre la disparition de ce texte protégeant les Italiens des licenciements abusifs. L'Italie est divisée; la politique, la presse, tous prennent parti, occultant les autres propositions du gouvernement.

«Il n'y a aucune raison de se séparer d'un employé qui fait son devoir, poursuit le chef d'entreprise. Le temps passé à le former est déjà un investissement.» Massimo Colomban est à la tête de Permasteelisa, une société de construction de 5000 personnes. Quarante ans après l'avoir fondée, il assure que les cas de licenciements «se comptent sur les doigts d'une main». «J'ai dû réintégrer des parasites, lâche-t-il, amer, des personnes faisant semblant de travailler, se disputant avec leurs collègues ou voulant profiter financièrement de la société.» L'article 18 est donc pour lui un «frein au développement», un «énième ralentissement bureaucratique».

«Les comportements non vertueux des entreprises sont condamnés», lui répond Serena Sorrentino. La secrétaire nationale du plus important syndicat italien, la CGIL, renverse le problème. «Une société se séparant d'une femme en congé maternité doit être sanctionnée, poursuit-elle, et cette dernière doit être réintégrée.» Elle a suivi beaucoup de cas de licenciements abusifs, notamment pour appartenance à son syndicat, déguisés en problèmes économiques liés à la crise.

Matteo Renzi souhaite créer un contrat à durée indéterminée «à protection croissante», principal point de sa réforme. Pendant une période encore non définie, le travailleur ne serait alors plus protégé par le fameux article 18. Impossible de savoir combien de personnes sont concernées, car il n'existe aucun chiffre au niveau national. Mais en un an et demi, la CGIL a suivi 20 000 différends (elle revendiquait 5,7 millions d'inscrits fin 2013). Sur ce chiffre, moins de 300 personnes ont été réintégrées par leur employeur. Pour les autres, le litige s'est conclu par une conciliation ou un accord. La moitié de ces travailleurs n'ont même pas saisi la justice.

Les chiffres ont beau être minimes, les syndicats et une partie de la gauche, même au sein du Parti démocrate (PD, centre gauche) dirigé par le premier ministre, font barrage. Un journaliste italien compare cet article clivant à la prise de la Bastille, «vide au moment de l'assaut». La bataille est bien symbolique entre deux gauches: celle plus libérale de Matteo Renzi, accusé d'être de droite, comparé à Margaret Thatcher par les syndicats. Et celle de la vieille garde, menée par l'ex-président du Conseil Massimo D'Alema et par l'ex-secrétaire du PD Pier Luigi Bersani, tous deux anciens pontes du défunt Parti communiste. Les deux visions règlent leurs comptes et, alors que les deux

éléphants démocrates accusent le chef de l'exécutif d'autoritarisme, ce dernier les invite à «dépasser les tabous du passé».

Ni Silvio Berlusconi ni Mario Monti n'ont réussi à se défaire de l'article 18. Mais Matteo Renzi, tentant désespérément mener à bien l'une des nombreuses réformes annoncées, compte bien poursuivre le bras de fer. En début de semaine, lors de la réunion de la direction nationale du PD, près de 80% des membres lui ont apporté leur soutien. Tous les élus démocrates doivent donc désormais voter au parlement de la même manière, a prévenu le chef du gouvernement, bien que «les discussions internes soient réjouissantes même quand nous ne sommes pas d'accord».

La réforme qui est examinée par le Sénat vise ainsi à simplifier les rapports de travail et les procédures administratives, avec la création d'une Agence nationale pour l'emploi, à rendre l'employé plus «flexible» en cas de réorganisation ou de restructuration de l'entreprise ou encore à élargir le salaire minimum à certains types de contrats. Cela dans le but de favoriser l'embauche dans un pays où le chômage atteint 12,3% et touche près d'un jeune sur deux.

Au-delà des combats politiques, Matteo Renzi s'attaque aussi à la culture italienne même, se réjouit l'entrepreneur Massimo Colombari: l'Italie est «hostile à l'entrepreneuriat», trop taxé selon lui. Bien que la réforme n'aborde pas cette dernière question, le dirigeant florentin fait un pas vers les entrepreneurs, eux aussi des «travailleurs» et non des «patrons», que sa gauche s'engage aujourd'hui à «représenter».

**LE TEMPS** © 2014 Le Temps SA